

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 12 janvier 2021

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-229 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Lila DIDA, ingénieure des services culturels et du patrimoine, principale, spécialité « Patrimoine », Musée national des arts asiatiques – Guimet, Directrice des moyens généraux et de l'immobilier, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Jean-Luc DELVIGNE, ingénieur des services culturels et du patrimoine spécialité « services culturels », Musée national de préhistoire – Eyzies De Tayac, Chef du service accueil et surveillance ;

- Madame Nabahats HAMITI, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « surveillance et accueil », Musée du Louvre, coordinatrice à la direction de l'accueil et surveillance ;

- Monsieur Monsieur Romuald SCHNELL, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « maintenance des bâtiments et des matériels techniques », Conservation du Palais du Rhin et de la cathédrale de Strasbourg – référent système d'information géographique, Direction régionale des affaires culturelles Grand-Est - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Bas-Rhin,

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Jean-Luc DELVIGNE, ingénieur des services culturels et du patrimoine spécialité « services culturels », Musée national de préhistoire – Eyzies De Tayac, Chef du service accueil et surveillance.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 12 janvier 2021

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur du pilotage et de la stratégie,


Denis DECLERCK